



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les actionnaires de Ciments du Maroc se sont réunis le 28 mai 2021 sur convocation du Conseil d'Administration en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par un bénéfice net de 719.668.405,99 dirhams. L'Assemblée Générale a également décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 10 dirhams par action en sus du dividende ordinaire de 90 dirhams par action proposé par le Conseil d'Administration.

Les dividendes, dont le montant total est établi à 100 dirhams par action, seront mis en paiement dès le 15 juillet 2021.

Les états de synthèse, certifiés par les Commissaires aux Comptes, relatifs aux comptes arrêtés au 31 décembre 2020, ont été publiés le 27 avril 2021. N'ayant subi aucun changement après la tenue de l'Assemblée Générale, ils ne feront pas l'objet d'une nouvelle publication.

Ce communiqué peut être consulté également sur le site web de Ciments du Maroc à l'adresse suivante :
<http://cimentsdumaroc.com/fr/communique-post-ago-du-28-mai-2021>